

COMMISSION chargée d'examiner la proposition
de loi, adoptée par la Chambre des Députés,
ayant pour objet de compléter les dispositions
de l'article 1953 du Code civil. (N° 83, ses-
sion 1889.)

73

Nommée le 2 avril 1889.

MM.

1^{er} BUREAU : MUNIER.

2^e — LÉON CLÉMENT.

3^e — LE BRETON.

4^e — GEORGES MARTIN. *Secrétaire*

5^e — PAJOT. *Président*

6^e — NIOCHE.

7^e — CORDELET.

8^e — BÉRENGER.

9^e — JULES CAZOT.

1889

IMPRIMERIE
MARTIN

S



Séance du 4 avril 1889

La séance est ouverte à 19^h15, sous la présidence d'âge de Monsieur Sajet, assisté de Monsieur Georges Martin secrétaire d'âge.

Le Bureau provisoire est maintenu

Le 1^{er} Bureau a élu Monsieur Munière sous discussion

Le 2^{em} Bureau a élu Monsieur L'imant sous discussion

Le 3^{em} Bureau a élu Monsieur Le Bretan sous réserve

que les voyageurs seraient prévenus de la modification apportée à la loi

Le 4^{em} Bureau a élu Monsieur Georges Martin favorable

Le 5^{em} Bureau a élu Monsieur Sajet favorable

Le 6^{em} Bureau a élu Monsieur Nièze favorable

Le 7^{em} Bureau a élu Monsieur Cordet favorable

Le 8^{em} Bureau a élu Monsieur Béranger favorable

Le 9^{em} Bureau a élu Monsieur Cazat favorable

Monsieur Le Bretan prend la parole pour insister sur la nécessité d'introduire dans la loi, que les hôteliers seront obligés d'afficher la nouvelle loi dans les chambres

Monsieur Cordet ne peut pas que l'on puisse mettre une pareille disposition, dans le code civil.

Monsieur Cazat appuie et avis.

Monsieur Béranger est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de police en ce qui concerne les voyageurs de faire connaître la loi aux voyageurs, et lit le texte de l'article 1953.

Monsieur Béranger est nommé rapporteur.

Le secrétaire

J. Doncelet

Le Président

Sajet

2

Séance du 11 avril 1889.

La séance est ouverte à 1^h40 sous la présidence
de M. Pajot. En l'absence de M. G. Martin, M. Cordat
est désigné pour remplir les fonctions de
Secrétaire.

M. Béranger, rapporteur, donne lecture de son
rapport, qui est adopté sans observations, étant présents
M. Pajot, président, Béranger rapporteur, Michel,
Maurice, Georges Martin entre en séance un instant
à la lecture du rapport, et Cordat, ce dernier
remplissant les fonctions de Secrétaire.

Le Secrétaire

C. Béranger

Le Président

M. Pajot

